

**Le risque balistique : causes
et conséquences d'un déploiement américain
de la défense antimissile en Europe**

G. Schlumberger
B. Gruselle

(13 avril 2007)

Depuis que l'agence américaine de défense antimissile (MDA) a annoncé au début de l'année son intention d'entamer des pourparlers avec les gouvernements tchèque et polonais sur l'éventuel déploiement d'un radar et d'intercepteurs pour son système de défense antimissile, le vieux continent – et la Russie en particulier – semble avoir perdu la tête. Les militaires russes, le Chef d'état-major en tête, ont déclaré qu'un tel déploiement engendrerait un possible retrait russe du traité INF¹ de 1987. Tout en essayant, en apparence, de calmer son armée, le Kremlin a déclaré à plusieurs reprises qu'il doutait qu'un tel système soit motivé par une éventuelle menace de missiles iraniens, qu'une telle menace n'existait pas en réalité, et qu'une extension européenne de la défense antimissile américaine visait en fait les moyens nucléaires russes, puisqu'elle n'avait aucune valeur défensive pour l'Europe.

La plupart des capitales européennes ont remarqué les tensions croissantes entre Moscou et Washington quant à cet éventuel déploiement, notamment à la suite du discours du président Poutine lors de la Conférence sur la politique de sécurité tenue à Munich en février. Les réactions mêlèrent surprise et inquiétude, en particulier à Berlin, où le ministre des Affaires étrangères demanda à ce que des consultations aient lieu entre les Etats-Unis et la Russie. Dans les deux pays concernés au premier chef, la république Tchèque et la Pologne, les sondages ont révélé

¹ Martin Sieff, « La menace russe de se retirer de l'INF n'est pas du bluff », UPI, 21 février 2007.

l'absence de soutien de la population au déploiement, malgré l'intérêt que les deux gouvernements avaient montré pour le projet².

Mais de nombreuses questions doivent être posées pour tenter de comprendre pourquoi les Etats-Unis ont entrepris un tel projet, et quelles en seront les conséquences pour l'Europe et sur les relations internationales en général. Manifestement, la plupart des arguments russes valent véritablement la peine d'être discutés si l'on veut appréhender les causes et les conséquences du plan américain. Mais d'autres aspects méritent d'être examinés. L'un d'eux est de déterminer comment un tel système co-existera avec un éventuel futur système de défense antimissile de l'OTAN, qui pourrait d'ailleurs inclure les moyens russes. D'autres concernent le niveau d'intégration des armées polonaise et tchèque dans un système dirigé par les Américains, et sa signification pour le projet de défense européen.

Le projet américain a-t-il vraiment pour but la protection contre la menace d'un missile balistique ?

Tout d'abord, il n'est pas inutile de revenir là où tout a commencé, c'est-à-dire à la politique américaine en matière de défense antimissile, telle qu'exprimée par le président élu en 2000. Le candidat d'alors et la majeure partie de son équipe de sécurité nationale étaient de farouches défenseurs de l'accélération du programme sur lequel Bill Clinton s'était appliqué à ne pas prendre de décision. Aujourd'hui, un consensus bipartite plus large a émergé sur la colline du Capitole, visant à poursuivre les programmes de défense antimissile. Même si les Démocrates pourraient bien contester certains développements techniques et le prix impliqué, aucun, probablement, ne demandera l'annulation de l'ensemble du programme, et la politique le concernant continuera vraisemblablement avec la prochaine administration.

La politique de défense antimissile, telle qu'elle fut alors présentée, prévoyait le déploiement d'un premier système embryonnaire pour protéger les Etats-Unis dès que possible. Mais une partie de cette politique était axée sur la nécessité d'étendre la défense antimissile aux amis et alliés des Etats-Unis. Sans tenir compte des échecs ou des succès techniques, l'Administration a en fait poursuivi cette politique, tout en faisant de la protection des alliés une méthode efficace pour augmenter la coopération militaire. L'évolution de la politique du Japon en matière de défense antimissile – d'une coopération purement technique, à une coordination effective des moyens américains et japonais –, bien qu'elle révèle principalement une modification de la vision de Tokyo sur son outil de défense, démontre également comment Washington compte globaliser la

² « Le bouclier antimissile américain : un débat délicat en Pologne », *Les Échos*, 07 mars 2007.

DAM, de manière à ce que ses alliés soient intégrés dans un système coordonnant les moyens américains et les systèmes de défense locaux³.

Le consensus, à Washington, sur la nécessité de poursuivre le programme correspond à une opinion mondialement partagée quant au développement de la menace et à la possibilité qu'un jour, des états voyous puissent posséder des missiles ayant une portée suffisante pour atteindre les états continentaux des Etats-Unis. Déjà, les troupes américaines basées à l'étranger ou en opération doivent faire face à un vaste arsenal de missiles balistiques tactiques, qui pourraient, par exemple, être utilisés dans des stratégies d'anti-accès⁴. C'est le cas de la Corée du Nord ou de l'Iran, qui possèdent des douzaines de systèmes dérivés des SCUDS. Pour en revenir à la menace à longue portée, des tirs d'essai récents en Corée du Nord – dont un Taepodong-2 le 4 juillet 2006 – et les développements connus en Iran témoignent de l'intérêt que Pyongyang et Téhéran continuent de porter à l'acquisition d'armes capables de frapper à plusieurs milliers de kilomètres de leurs territoires.

Parmi ses différents points, Moscou a insisté sur le fait qu'aucun missile iranien actuellement déployé ou en cours de développement n'a la capacité d'atteindre les états continentaux des Etats-Unis. En réalité, personne n'a jamais mis en doute cette analyse, même parmi les plus fervents partisans américains du plan de défense antimissile de l'Administration. Mais la question ne concerne pas les missiles balistiques d'aujourd'hui, mais la possible menace des deux prochaines décennies. En l'état actuel, le programme iranien semble être sur la bonne voie pour pouvoir produire un missile viable de portée intercontinentale au cours des années 2020-2030. Et il ne fait guère de doute que Téhéran sera en mesure de fabriquer un missile capable de frapper la majeure partie de l'Europe bien avant cela. Cette future capacité iranienne pourrait prendre la forme d'un déploiement de missiles intercontinentaux, mais également celle d'un lanceur spatial à double emploi, comme démontré par le lancement du 25 février.

Enfin et surtout, les exportations connues de missiles nord-coréens soulèvent une sérieuse inquiétude quant à la possibilité de voir des nations nouvellement équipées au niveau balistique et potentiellement adversaires de l'Occident émerger sans prévenir d'ici quelques années. Naturellement, ladite nation devrait intégrer d'une manière ou d'une autre cette nouvelle capacité parmi ses forces, ce qui pourrait demander beaucoup de temps, mais elle ne perdrait pas des décennies en développement d'un missile balistique à longue portée.

³ B. Gruselle, « Développement et rôle des défenses antimissiles en Asie », FRS, Recherche et Documents, 2 juin 2006, pp. 17-22.

⁴ Voir par exemple R. Cliff & Al., « Entering the Dragon's Lair: Chinese Antiaccesses Strategies and Their Implications for the United States » (« Entrer dans la tanière du dragon : les stratégies anti-accès chinoises et leurs implications pour les Etats-Unis », RAND Corporation, 2007, pp. 61-76.

En projetant le déploiement d'une première défense antimissile en Europe en 2013, les Etats-Unis se conforment en quelque sorte à un tel calendrier.

Comment l'élément qu'il est prévu de déployer en Europe orientale sera-t-il intégré dans le système de défense antimissile américain ?

La défense antimissile a la particularité d'exiger la coordination de plusieurs fonctions (complexes) pour pouvoir fonctionner : l'alerte, la poursuite et l'interception. Schématiquement, l'architecture exploite divers types d'outils :

- ❖ L'alerte est obtenue grâce à la combinaison de moyens spatiaux, aériens et terrestres capables de détecter le tir d'un missile. Des systèmes tels que le SBIRS (système infrarouge spatial), les radars transhorizon, et éventuellement les ASP, pourraient fournir au système des informations sur le point de lancement d'un missile balistique.
- ❖ La poursuite consiste à prédire la trajectoire d'un missile lancé, y compris son point d'impact. Ceci peut être réalisé au moyen d'un système spatial, aérien ou terrestre. La poursuite est surtout utilisée pour signaler à l'intercepteur où il doit être lancé pour trouver et engager sa cible.
- ❖ L'interception peut être effectuée par des missiles transportant des véhicules conventionnels ou même nucléaires, ou par une énergie focalisée (laser, par exemple). La multiplication des tentatives d'interception augmente la potentialité d'anéantissement de la cible, dans la mesure où les divers systèmes d'interception peuvent mal fonctionner, manquer la cible,... Une architecture multicouche telle que celle envisagée par les Etats-Unis aura donc plus de chances de détruire efficacement un missile balistique entrant.

Le déploiement prévu en Europe comprend un radar de poursuite basé en république Tchèque, et une douzaine d'intercepteurs terrestres à déployer en Pologne. Mais d'autres éléments existent déjà en Europe et il est prévu de les moderniser en vue de les intégrer à l'architecture de la DAM. C'est le cas des radars d'alerte rapide de Fylingdales au Royaume-Uni, ou de Thulé au Groenland.

Ce système sera finalement connecté au centre de commandement et de contrôle situé à Cheyenne Mountain, dans le Colorado, qui, sous la supervision du Commandement stratégique (STRATCOM), coordonnera l'engagement de tous les moyens d'interception, que ce soit à partir des sites fixes, des destroyers et croiseurs AEGIS déployés ou, dans le futur, du Laser aéroporté (ABL). Le but ultime du système est donc, avant toute chose, de défendre les Etats-Unis.

Le futur déploiement de la DAM en Europe orientale vise-t-il la force nucléaire de dissuasion russe ?

En conséquence, du point de vue américain, le déploiement d'un élément européen de sa défense antimissile est logique, en termes d'échéances, si l'on considère que l'Iran continuera à développer son arsenal de missiles balistiques, et peut-être un programme militaire nucléaire clandestin. Sur le plan technique, déployer cet élément quelque part en Europe orientale est également logique, dans la mesure où un missile visant les Etats-Unis et tiré depuis cette région devrait survoler l'Europe en direction du nord, et pourrait donc être intercepté par un système de défense antimissile déployé sur sa trajectoire. Bien que la Pologne soit apparue comme un choix évident pour le déploiement, d'autres nations auraient pu être envisagées, telles que le Royaume-Uni, ou des pays nordiques comme la Norvège.

Finalement, le déploiement proposé pourrait avoir une réelle utilité pour la défense de l'Europe, bien que ladite utilité nécessiterait d'être précisément définie⁵. Tel qu'il est prévu, il offrirait à la majeure partie de l'Europe un certain degré de protection contre les systèmes tirés depuis la région du Moyen-Orient. Il faut cependant souligner que les pays européens les plus méridionaux (sud de la France, Espagne, Grèce et Italie) ne bénéficieraient probablement pas d'une couverture très importante, dans la mesure où les trajectoires seraient éloignées des sites de déploiement des intercepteurs. Mais cette protection, si elle est techniquement plausible, pourrait poser d'épineux problèmes de gestion. Le choix d'engager quelques missiles tirés depuis l'Iran vers un pays européen épuiserait rapidement les réserves d'intercepteurs disponibles, ouvrant une brèche dans la défense américaine. Du point de vue de Washington, cette situation pourrait engendrer une certaine réticence à réellement utiliser le système pour protéger l'Europe. L'existence d'un système de défense antimissile européen (ou de l'OTAN) modifierait naturellement cette équation (en particulier s'il est perçu comme pouvant servir à la défense des Etats-Unis), mais un tel système devrait être coordonné avec un éventuel déploiement américain.

Si l'objectif de Washington était de commencer à déployer des moyens pour intercepter des MBI russes, un déploiement en Europe orientale n'aurait que peu de sens. Les missiles voleraient en effet en direction du nord, et les intercepteurs devraient suivre une trajectoire de poursuite plutôt que d'interception, rendant la destruction quasi impossible. Sans parler du fait que 10 intercepteurs n'auraient que très peu d'impact sur une capacité russe de près de 1 500 ogives, et seraient accompagnés de contre-mesures.

⁵ En particulier, en gardant à l'esprit que la dissuasion américaine étendue à l'OTAN demeurera l'épine dorsale de sa sécurité et la principale représentation de la solidarité transatlantique.

Cependant, il faut noter que le déploiement d'un radar de poursuite en république Tchèque, tel qu'envisagé par l'Agence de défense antimissile, pourrait offrir aux Etats-Unis la capacité limitée de suivre les essais de missiles menés à Kapustin Yar, une aire d'essai russe située à environ 800 kilomètres au sud-est de Moscou.

Les conséquences ?

À la lumière de l'analyse précédente, la réaction de Moscou semble découler principalement de deux facteurs. Premièrement, la Russie est encore très chatouilleuse sur la question du lien qu'un tel projet créerait entre des pays de l'ancien Pacte de Varsovie et les Etats-Unis. Le fait que les deux nations soient récemment devenues membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord, ce qui avait déjà provoqué la fureur du Kremlin, n'aide probablement pas en la matière. Deuxièmement, la Russie semble essayer de prendre ses distances par rapport à la relation particulière qu'elle avait établie avec la précédente administration américaine au cours des années 1990, et de le faire de manière aussi théâtrale que possible. Il est plausible que de tels gestes soient destinés à un très large public international, et en particulier au nombre croissant de pays clients de la Russie dans le domaine de l'armement. Mais, en y regardant de plus près, cela ne paraît pas suffisant pour expliquer totalement l'ampleur de la réaction actuelle de Moscou.

Les insinuations répétées de Moscou quant à l'éventualité d'un retrait du traité sur les forces nucléaires intermédiaires (traité INF) de 1987, en réponse à un déploiement américain de défense antimissile en Europe, donnent véritablement des frissons. D'autant plus si l'on considère que l'armée russe a fait développer un nouveau missile tactique, le SS-26 Iskander, qui pourrait remplacer le SS-23 Spider démantelé selon les dispositions du traité⁶. La portée du SS-26 n'est pas précisément connue, mais les experts estiment qu'elle approcherait les 500 km – peut-être davantage, ce qui constituerait en fait une violation des dispositions du traité.

Tout tend à indiquer que la menace du Chef d'état-major russe n'est pas vaine. L'armée russe a toujours été mécontente du traité INF, considérant que cela l'avait privée d'un outil militaire utile : les missiles balistiques nucléaires tactiques. La réaction de Moscou pourrait donc bien être alimentée par le désir des militaires de les récupérer, tout en adressant un message de défi aux Etats-Unis quant à ses ex-alliés en Europe et leur rapprochement avec Washington.

Une autre raison expliquant le mécontentement de Moscou pourrait être liée au sentiment qu'un fossé est en train de croître entre les Etats-Unis et la Russie au niveau des missiles. Le traité signé en mars 2002 sur les réductions des armes offensives stratégiques a probablement été considéré

⁶ <http://www.fas.org/nuke/guide/russia/theater/ss-26.htm>

par Moscou, à l'époque, comme une manière de garantir la parité des arsenaux nucléaires, en dépit des difficultés grandissantes de la Russie à maintenir le sien. Mais la nouvelle triade américaine peut désormais apparaître aux yeux de Moscou comme un moyen, pour les Etats-Unis, de continuer à développer ses capacités stratégiques – y compris des systèmes conventionnels – qui, en définitive, mettraient un terme à ladite parité. L'absence de toute mesure de transparence dans le Traité de 2002 provoque probablement aussi la frustration de la Russie, d'autant plus que START-I ne demeurera vraisemblablement en vigueur que jusqu'en 2009. Pour les dirigeants russes, il ne resterait pas beaucoup d'options pour tenter de combler un fossé perçu au niveau des missiles entre les deux nations. L'une d'elles pourrait être de limiter la réduction des missiles opérationnels grâce à l'augmentation du nombre d'ogives nucléaires transportées par système.

Bien que les réactions de la Russie à un futur déploiement européen de défense antimissile pourraient avoir des répercussions graves, l'impact éventuel sur l'Europe elle-même mérite d'être étudié. Comme nous l'avons souligné précédemment, le déploiement d'un système de défense antimissile américain pourrait requérir dans le futur une coordination à plusieurs niveaux – l'OTAN, l'UE, bilatérale – puisqu'elle offre assurément une protection potentielle aux pays européens. Mais il reste à voir si les Etats-Unis seront disposés à engager des pourparlers qui réduiraient en fait leur aptitude à utiliser l'élément européen comme ils l'estiment nécessaire pour leur propre protection. En d'autres termes, il existe très peu de chances qu'un élément américain déployé en Europe soit effectivement intégré dans une défense antimissile européenne – si un tel système était un jour déployé –, sachant que cette intégration exigerait probablement une quelconque forme de décision européenne quant à l'utilisation du système. Lors d'une conférence de presse le 9 mars 2007, le président Chirac a mis en garde contre le fait qu'un futur déploiement américain en Europe pourrait créer « de nouvelles lignes de division en Europe⁷ ». Cette déclaration pourra sembler très vigoureuse, mais le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il n'y a guère de chances qu'un élément européen de la défense antimissile américaine puisse à l'avenir accélérer la création d'une identité de défense européenne. D'un autre côté, un débat relatif à l'impact d'un tel déploiement sur la dissuasion nucléaire semble improbable depuis le discours du président Chirac à l'Île Longue en 2006, qui présentait clairement le rôle éventuel de la DAM comme potentiellement complémentaire de la dissuasion nucléaire.

Le débat français

Quoique le président Chirac soit effectivement intervenu dans le débat européen sur le projet américain, les réactions officielles (et non officielles) de Paris sont demeurées relativement mesurées, et les critiques plutôt

⁷ « Le bouclier antimissile américain est une menace pour l'unité de l'Europe : Chirac », *Agence France-Presse*, 12 mars 2007.

limitées. Bien que le fait que la plupart des médias soient focalisés sur les élections présidentielles de mai 2007 explique probablement en grande partie cette réaction atténuée, d'autres raisons plus substantielles méritent d'être soulignées.

En premier lieu, la position de la France sur la défense antimissile a beaucoup changé depuis la fin des années 1990, lorsque Paris a réalisé que les Etats-Unis poursuivraient le déploiement d'un bouclier, quelle que soit l'administration qui succéderait aux Démocrates alors en fonction. L'administration française a très justement analysé que Washington conclurait tôt ou tard un marché avec Moscou sur la modification ou l'abandon du traité ABM, ce qui conduirait à une toute nouvelle situation. En parallèle, les défenses contre les missiles tactiques étaient poursuivies, et un certain intérêt était accordé aux systèmes d'alerte rapide en tant qu'outil politique et militaire utile.

Paris a également réalisé que, dans une certaine mesure, les systèmes de défense contre les missiles n'étaient qu'un programme militaire de plus, qui devrait être jugé sur sa faisabilité technique et financière ainsi que sur sa valeur défensive, plutôt que discuté sur un terrain politique. En d'autres termes, la dissuasion nucléaire demeurerait l'épine dorsale de la sécurité de la France, sans se soucier du déploiement de tel ou tel système de défense antimissile.

Cette révision stratégique a permis à la France de s'embarquer dans l'étude sur la défense antimissile lancée lors du Sommet de Prague avec un point de vue plutôt clair sur les problèmes auxquels il fallait s'attaquer. Parmi eux, la question de savoir si notre territoire pourrait être protégé par un système contre notre volonté engendre certaines inquiétudes politiques.

La proposition faite par les Etats-Unis à la république Tchèque et à la Pologne est principalement considérée par Paris comme une question bilatérale qui ne nécessite aucun débat, que ce soit au sein de l'OTAN ou parmi les européens. Cependant, la France demeurera toujours vigilante quant à son évolution, afin d'éviter que le programme américain ne nuise au projet de défense européen.

Les opinions exprimées ici n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.